

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Guay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/90f2615baefd4a1f131e467b>

Date d'obtention : 2022-02-18 18:59:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un protocole uniforme dans le traitement de situation de sextage. Ça se veut d'abord une intervention éducative où les rôles de chacun sont clairs. Ça renforce la confiance des jeunes et des parents envers leur école et les intervenants scolaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va me donner de l'assurance et je saurai quoi faire afin de bien venir en aide les jeunes pris dans un telle situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les images. Ne pas non plus supposer de la gravité.